



**legales-online.fr**

le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

**05 62 11 37 37**

[contact@legales-online.fr](mailto:contact@legales-online.fr)

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM199567, N°187876 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 31**

Date de parution : 22/10/2020

Fait à Toulouse, le 19 Octobre 2020

Le Gérant

Marc DUBOIS

Consultation sur [www.legales-online.fr](http://www.legales-online.fr); [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr): loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. Occitane de Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



**Occitane de Publicité**

Société en Nom Collectif (SNC) au capital de 210 000 €

Adresse siège social : 7 Rue Roger Camboulives - Parc Technologique de Basso Cambo - 31100 Toulouse

Adresse électronique : [service.legales@o2pub.fr](mailto:service.legales@o2pub.fr)

Numéro de téléphone : 05.62.11.37.37

SIRET : 442 949 533 000 16

Code NAF : 7312 Z

RCS : Toulouse B 442 949 533

N° TVA intra : FR 2 144 29 49 533



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE - DDT

Par arrêté préfectoral du 19 octobre 2020, une enquête publique est ouverte **du lundi 16 novembre 2020 au mardi 15 décembre 2020 inclus** sur le projet de Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles liés aux inondations sur le bassin du Touch aval, qui concerne les communes de Bérat, Fonsorbes, Labastidette, Lamasquère, Lherm, Plaisance du Touch, Poucharramet, Saint Clar de Rivière, Saint Lys, Seysses et Tournefeuille, en vue de son approbation par le Préfet de la Haute-Garonne.

Les pièces présentées à l'appui dudit projet sont, pour chaque commune :

- volet n°1 : une note de présentation du bassin de risque, une note communale,
- volet n°2 : des cartographies des aléas et des enjeux,
- volet n°3 : un plan du zonage réglementaire et un règlement associé, auxquelles sont joints les avis prévus à l'article R562-7 du code de l'environnement.

Ce dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Un exemplaire du dossier d'enquête communal est déposé pendant toute la durée de l'enquête dans chaque mairie concernée où il pourra être consulté sur place, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Les dossiers dématérialisés sont également consultables sur un poste informatique, mis à disposition pour l'enquête dans les locaux de la mairie siège de l'enquête de : Mairie de Fonsorbes - Hôtel de Ville - Rue du 11 Novembre 1918 - BP 70028 - 31470 FONSORBES - les lundis, mardis, jeudis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00, le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Les pièces du projet sur les 11 communes concernées seront consultables au siège de l'enquête, à savoir la Mairie de Fonsorbes.

Compte tenu des mesures de sécurité mises en place dans les établissements publics, une pièce d'identité pourra être demandée pour accéder au dossier.

Les dossiers seront également disponibles sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne à l'adresse suivante : [www.haute-garonne.gouv.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr)

rubrique « Publications/Déclarations d'intention, enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale »

Le Président du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné Monsieur Christian LASSERRE, chef d'entreprise en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles spécialement ouvert à cet effet dans chacune des mairies concernées ou sur le registre numérique accessible via le site internet :

<https://www.registre-numerique.fr/ppri-touch-aval>

Celles-ci pourront également être adressées par voie postale, pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir :

Mairie de Fonsorbes  
Siège de l'Enquête Publique du PPRi du Touch aval  
Monsieur le Commissaire enquêteur  
Rue du 11 Novembre 1918  
BP 70028  
31470 FONSORBES

ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-enquete-publique-ppr@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-publique-ppr@haute-garonne.gouv.fr)

D'autre part, le commissaire enquêteur recevra le public qui désirerait lui faire part de ses observations sur le projet lors des permanences qu'il tiendra comme suit :

- Mairie de Fonsorbes: mardi 17/11/2020, 9h00 à 12h00
- Mairie de Tournefeuille: mercredi 25/11/2020 9h00 à 12h00
- Mairie de Poucharramet: lundi 30/11/2020, 14h00 à 17h00
- Mairie de Labastidette: vendredi 04/12/2020, 9h00 à 12h00
- Mairie de Plaisance du Touch: jeudi 10/12/2020, 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur tiendra également deux permanences en visioconférence comme suit :

- samedi 28/11/2020, 9h30 à 12h30
- samedi 12/12/2020, 9h30 à 12h30

Afin de pouvoir participer aux permanences en visioconférence le public devra prendre rendez-vous par voie dématérialisée à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/ppri-touch-aval>

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le présent avis et l'arrêté préfectoral détaillant les modalités d'organisation de l'enquête seront publiés et affichés dans chaque commune concernée. Le même avis sera publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de celle-ci.

A l'issue de l'enquête, et avant le 15 janvier 2021, le commissaire enquêteur transmet au Préfet et au directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne un rapport d'enquête et ses conclusions.

La décision d'approbation du Plan de Prévention des Risques sera prise, le cas échéant, par arrêté du Préfet de la Haute-Garonne.

Dès sa réception, le Préfet adresse copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au maire de chaque commune visée pour y être sans délai tenu à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, chaque intéressé pourra obtenir communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de la Haute-Garonne ou à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne.

Ces documents seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne : [www.haute-garonne.gouv.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr)

rubrique « Publications/ Déclarations d'intention, enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale »

**La direction départementale des territoires de la Haute-Garonne (service risques et gestion de crise) est le service auprès duquel des informations peuvent être demandées soit par téléphone au 05.81.97.71.89 soit par courriel [ddt-srgc-upr@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-srgc-upr@haute-garonne.gouv.fr)**